



ENGAGEMENT SUR LA QUALITE DE LA MOBILITE DE L'EFP DANS LE CADRE D'ERASMUS+

L'organisation d'envoi s'engage à:

- **choisir** les pays de destination et les partenaires d'accueil, les durées des projets ainsi que les programmes de stage appropriés afin d'atteindre les objectifs d'apprentissage visés;
- **sélectionner** les participants (stagiaires, enseignants ou autres professionnels) sur la base de critères de sélection clairement définis et transparents;
- **définir** les acquis d'apprentissage visés sur le plan des connaissances, aptitudes et compétences à acquérir durant la période de mobilité;
- prendre des dispositions particulières pour les stagiaires, enseignants ou autres professionnels qui éprouvent **des difficultés à participer à la mobilité** (par exemple, les personnes ayant des besoins d'apprentissage spécifiques ou un handicap physique);
- **préparer** les participants, en collaboration avec les organisations partenaires, à la vie quotidienne, professionnelle et culturelle du pays d'accueil, en particulier par une formation linguistique adaptée à leurs besoins professionnels;
- **gérer** les aspects pratiques liés à la mobilité, tels que l'organisation du voyage, le logement, les assurances nécessaires, la sécurité et la protection, les visas, la sécurité sociale, l'encadrement et le soutien, les visites préparatoires sur place, etc.;
- **établir** le contrat pédagogique avec le stagiaire ou l'enseignant et l'organisation d'accueil afin que les acquis d'apprentissage à atteindre soient clairement définis pour toutes les parties concernées;
- **établir** des procédures d'évaluation en concertation avec l'organisation d'accueil afin que les connaissances, aptitudes et compétences acquises soient reconnues et validées;
- **établir** des protocoles d'accord entre les organismes compétents si le système ECVET est utilisé pour la reconnaissance de la mobilité;
- **établir** des canaux de communication appropriés pour la durée de la mobilité et à veiller à les rendre accessibles au participant et à l'organisation d'accueil;
- **établir** un système de suivi du projet de mobilité pendant toute sa durée;

- désigner, si nécessaire, des **accompagnateurs** qui prendront les dispositions pratiques nécessaires pendant toute la durée du séjour dans le pays d'accueil, pour assister les personnes ayant des besoins d'apprentissage spécifiques ou un handicap physique;
- **organiser et documenter**, en concertation avec l'organisation d'accueil, l'évaluation des acquis d'apprentissage, en tenant compte de l'apprentissage informel et non formel, le cas échéant; à reconnaître les acquis d'apprentissage qui n'étaient pas initialement prévus mais qui ont été atteints durant la période de mobilité;
- **évaluer** avec chaque apprenant son évolution personnelle et professionnelle au terme de la période à l'étranger;
- **reconnaître** les nouveaux acquis d'apprentissage à l'aide du système ECVET, d'Europass ou de tout autre certificat;
- **diffuser** les résultats des projets de mobilité aussi largement que possible;
- **procéder à une autoévaluation** de la mobilité dans son ensemble pour déterminer si les objectifs et les résultats visés ont été atteints.

Les organisations d'envoi et d'accueil s'engagent à:

- **négoier** un programme de formation individualisé pour chaque apprenant (si possible au cours des visites préparatoires);
- **définir** les acquis d'apprentissage visés sur le plan des connaissances, aptitudes et compétences à acquérir durant la période de mobilité;
- **établir** le contrat pédagogique avec le stagiaire ou l'enseignant afin que les acquis d'apprentissage à atteindre soient clairement définis pour toutes les parties concernées;
- **établir** des canaux de communication appropriés pour la durée de la mobilité et à veiller à les rendre accessibles à l'apprenant;
- **convenir** des dispositions et d'encadrement et de soutien;
- **évaluer** le déroulement du projet de mobilité en permanence et à prendre les mesures appropriées le cas échéant;
- **organiser et documenter** l'évaluation des résultats d'apprentissage, en tenant compte de l'apprentissage informel et non formel, le cas échéant; à reconnaître les acquis d'apprentissage qui n'étaient pas initialement prévus mais qui ont été atteints durant la période de mobilité.

L'organisation d'accueil s'engage à:

- **favoriser** la compréhension de la culture et des mœurs du pays d'accueil;
- **confier** aux apprenants des tâches et des responsabilités correspondant à leurs connaissances, aptitudes et compétences ainsi qu'aux objectifs de la formation tels que définis dans le contrat pédagogique et à mettre à leur disposition le matériel et le soutien appropriés;
- **désigner** un tuteur ou un mentor pour suivre la progression de la formation de l'apprenant;
- **fournir**, si nécessaire, un soutien logistique, notamment les coordonnées précises d'une personne de contact pour les apprenants qui seraient confrontés à des difficultés;
- **vérifier** que chaque apprenant est correctement assuré.

L'apprenant s'engage à:

- **établir** le contrat pédagogique avec l'organisation d'envoi et l'organisation d'accueil afin que les acquis d'apprentissage à atteindre soient clairement définis pour toutes les parties concernées;
- **respecter** toutes les dispositions négociées pour le stage et à tout mettre en œuvre pour que le stage soit une réussite;
- **respecter** le règlement de l'organisation d'accueil, ses horaires de travail habituels ainsi que son code de conduite et ses règles de confidentialité;
- **communiquer** aux organisations d'envoi et d'accueil les éventuels problèmes ou changements concernant le stage;
- **envoyer**, en fin de stage, un rapport selon le modèle prévu, accompagné des justificatifs des dépenses demandés;

L'organisation intermédiaire s'engage à:

- **choisir** des organisations d'accueil adéquates et à s'assurer qu'elles sont en mesure d'atteindre les objectifs du stage;
- **fournir** les coordonnées de toutes les parties concernées et s'assurer que les dispositions finales sont en place avant le départ des apprenants de leur pays d'origine.